



PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) Nantes – Saint-Nazaire

Comité de pilotage (COFIL) n°2 – plan d'action du PPA



14 mars 2025



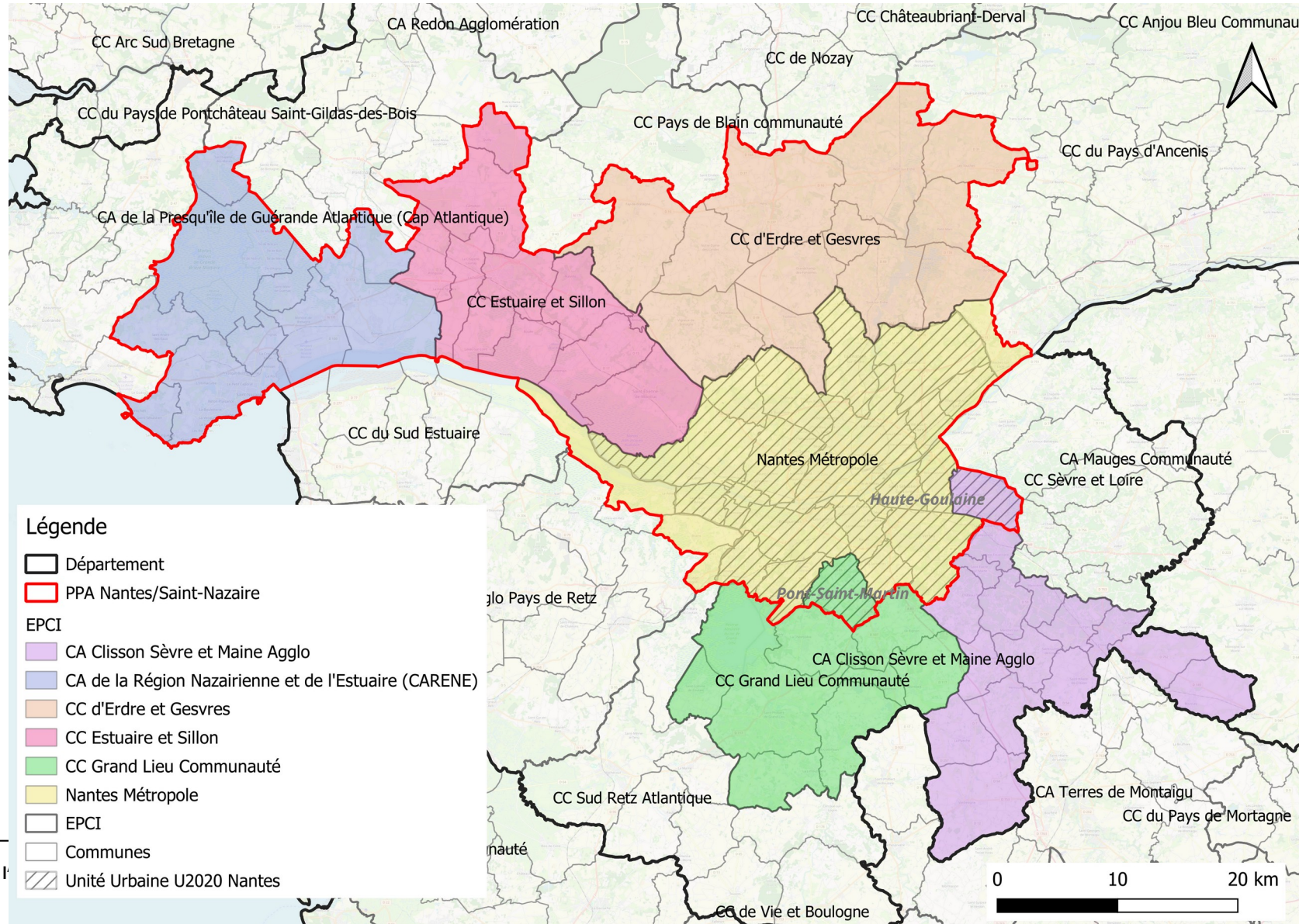
Ordre du jour

1. Avancement du processus de révision
2. Présentation globale du plan d'action
 - 1er défi : Mobilités
 - 2nd défi : résidentiel
 - 3ème défi : activités économiques
 - 4ème défi : mobilisation des acteurs
3. Le formalisme proposé pour le plan d'actions/les fiches action
4. Prochaines étapes

1. Avancement du processus de révision

Périmètre validé lors du COPIL de lancement :

59 communes



Les objectifs retenus lors du COPIL de lancement



- D'un point de vue **émissions** :

- Le **PREPA** :

Objectifs de réduction fixés pour la France (exprimés en % par rapport à 2005)

	À horizon 2020	À horizon 2030
SO ₂	-55 %	-77 %
NOx	-50 %	-69 %
COVNM	-43 %	-52 %
NH ₃	-4 %	-13 %
PM _{2,5}	-27 %	-57 %

- Le plan national chauffage au bois : **réduction de 50 % des émissions de PM_{2,5}** issues du chauffage au bois domestique (entre 2020 et 2030, dans l'Unité Urbaine INSEE soit 22 communes)

- D'un point de vue **exposition de la population** :

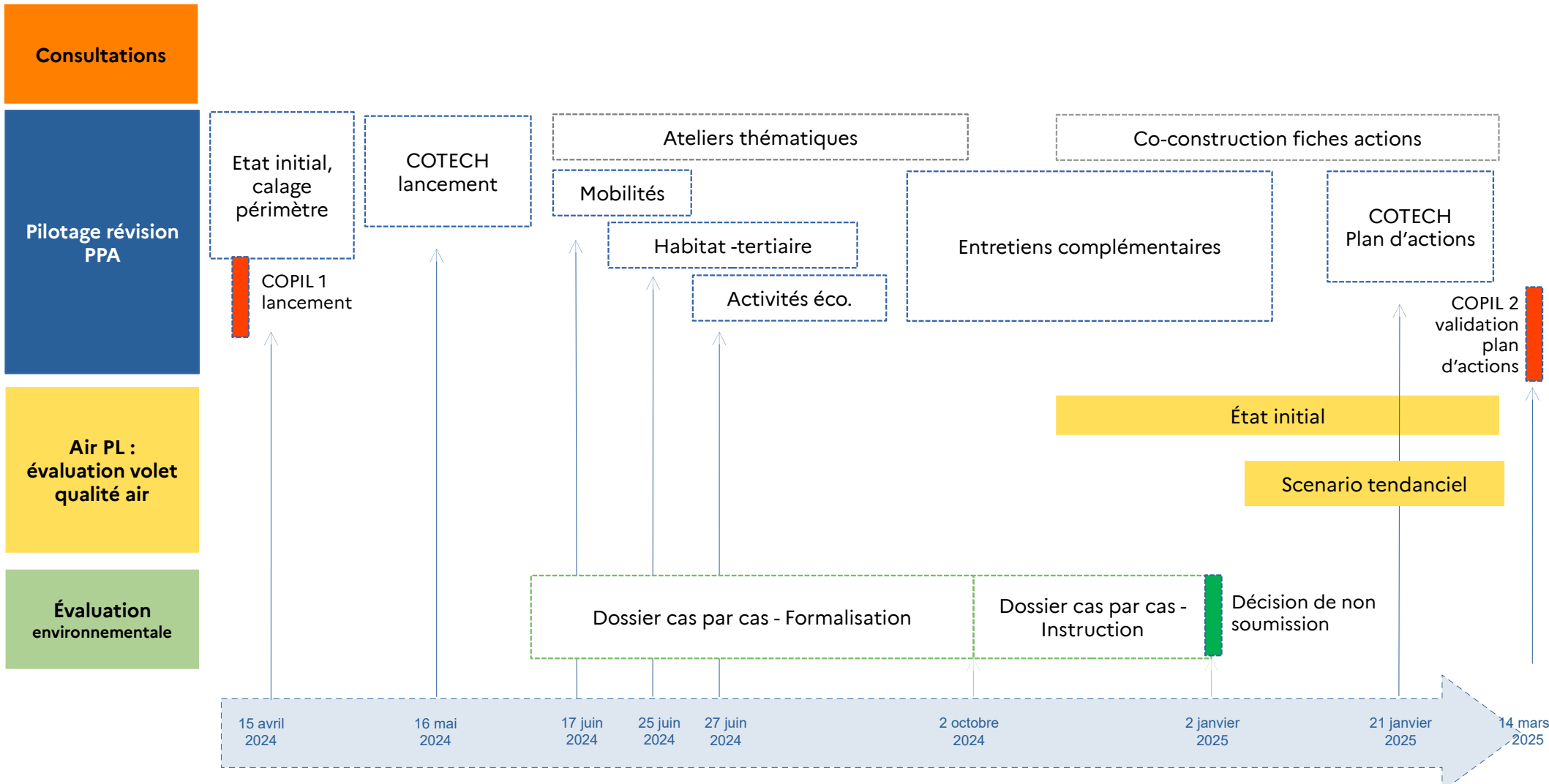
Moyenne annuelle (µg/m ³)	Valeur limite actuelle	Valeur limite 2030	Valeur guide OMS
NO ₂	40	20	10
PM ₁₀	40	20	15
PM _{2,5}	25	10	5

- Les valeurs limites actuelles ne sont pas un sujet sur la zone PPA
- Les **valeurs limites 2030** serviront à l'évaluation du plan d'actions
- Les **valeurs guides OMS** pourront servir d'ambition à plus long terme

Les grandes phases de la révision

- **Un travail collaboratif :**

- ✓ Identification des principaux enjeux associés à la qualité de l'air sur le territoire du PPA, en lien avec les objectifs associés sous l'angle :
 - Des émissions de polluants
 - Et des concentrations de polluants dans l'air ambiant (exposition de la population)
- ✓ Co-construction d'un plan d'action avec les acteurs du territoire pour répondre à ces enjeux
 - Entretiens individuels, groupes de travail, comités techniques, collecte de données pour hypothèses scenarii, ...
- ✓ Evaluation du projet de PPA par Air Pays de la Loire :
 - Quelle réduction des émissions ? Atteinte des objectifs du PREPA ? Du plan national chauffage au bois ?
 - Quels résultats d'un point de vue exposition de la population :
 - ❖ Par rapport aux valeurs limites actuelles ?
 - ❖ Par rapport aux valeurs limites 2030 (directive UE) ?
 - ❖ Par rapport aux objectifs long terme associés aux valeurs OMS ?



2. Le plan d'action proposé :

4 défis
12 ambitions
24 actions

Une maîtrise nécessaire de l'impact de nos déplacements

1. Planifier les mobilités
2. Favoriser les mobilités douces, décarbonées, collectives
3. Développer le transport ferroviaire
4. Limiter les émissions de l'aéroport Nantes-Atlantique
5. Cibler et accompagner des publics spécifiques

Des pratiques des particuliers à faire évoluer

6. Réduire les émissions liées à l'utilisation du chauffage au bois domestique
7. Faire respecter l'interdiction du brûlage des déchets verts

Des efforts de réduction des émissions des activités économiques à poursuivre

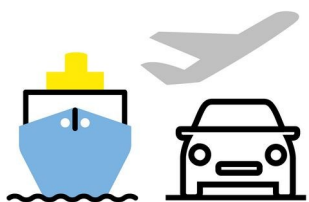
8. Développer les bonnes pratiques agricoles
9. Réduire les émissions du secteur industriel et portuaire et intégrer la qualité de l'air dans les réflexions sur l'évolution de la zone industrialo-portuaire

Une mobilisation collective à amplifier pour une prise en compte globale de la qualité de l'air

10. Intégrer la qualité de l'air dans les plans et programmes
11. Mieux connaître les pollutions sectorielles
12. Mobiliser et informer les acteurs

1^{er} défi : Mobilités

« Une maîtrise nécessaire de l'impact de nos déplacements »



Ambition I : Planifier les mobilités

Action I.1 : Déployer les stratégies territoriales de mobilités durables

- Mettre en œuvre les Plans de Déplacements Urbains (PDU) et plans de mobilités des EPCI et des communes
- Décarboner les mobilités sur le territoire, notamment en planifiant l'évolution du réseau de bornes de recharge ouvertes au public (SDIRVE, verdissement des flottes des administrations, motorisation des bus)
- Coordination des stratégies des territoires via les contrats opérationnels de mobilité
- Poursuite des études du Service Express Métropolitain (SERM) pour un renforcement de l'offre multimodale périurbaine durable, notamment ferroviaire, à moyen terme
- Poursuite et évaluation de la ZFE nantaise

- Tous EPCI
- Nantes Métropole, Saint-Nazaire, TE44 (+ DREAL et DDT pour le suivi)
- Région
- Région, Nantes Métropole, CARENE, État
- Nantes Métropole

Action I.2 : Basculer vers de la logistique urbaine durable

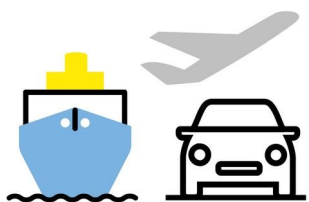
- Installation des conditions d'une logistique urbaine durable, en milieu urbain (InterLUD)

- Nantes Métropole, CARENE

Action I.3 : Accompagner les acteurs pour faire évoluer les mobilités

- Animation de la cellule régionale France Mobilités pour accompagner la montée en compétences des collectivités et autres acteurs
- Accompagnement technique et financier des collectivités pour leurs projets de mobilités (dont Fonds Vert)

- CEREMA, ADEME, Banque des territoires, DREAL, Région, ANCT, ORTM
- DREAL, DDTM44, CEREMA



Ambition II : Favoriser les mobilités douces, décarbonées et collectives

Action II.1 : Développer les mobilités douces et partagées

- Création d'aménagements cyclables, VHNS, voies vertes
- Mise en place et évolution de services de mobilités partagés (VLS, VLD, autopartage)
- Développement d'infrastructures et de services de covoiturage

- EPCI
- Nantes Métropole, CARENE, CCEG
- EPCI, communes

Action II.2 : Renforcer l'offre de transports en commun

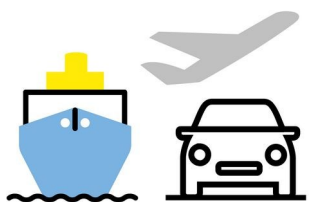
- Mise en œuvre des projets de bus à haut niveau de service à Nantes et Saint-Nazaire
- Extension et création de deux nouvelles lignes de tramway reliant Rezé et La Chapelle-sur-Erdre et Rezé-Saint-Herblain

- Nantes Métropole, CARENE
- Nantes Métropole

Action II.3 : Adapter le réseau routier pour une mobilité décarbonée

- Mise à 2x3 voies de la RN165 entre Sautron et Le Temple, avec aménagement d'aires de covoiturage, parking relais et étude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une voie réservée covoiturage
- Création de voies d'entrecroisement pour fluidifier le trafic
- Création de voies réservées (TC, covoiturage) sur les principaux axes routiers (dont A83, RD178, route de Pornic, RD723, A11)

- DREAL
- DIRO
- DIRO, CD44, Nantes Métropole, Cofiroute

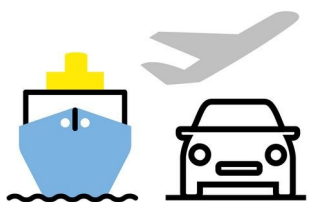


Ambition III : Développer le transport ferroviaire

Action III.1: Moderniser les infrastructures pour améliorer le transport ferroviaire

- Études pour le déploiement du projet de 2TMV (deux trains même voie) Études pour l'amélioration de l'axe Nantes – Saint-Gilles – Pornic
- Accompagnement des industriels de la place portuaire pour créer ou moderniser des accès ferroviaires aux sites
- Amélioration de l'accès au réseau ferré portuaire (Priory)

- Région, Nantes Métropole, CARENE, État, SNCF Réseau, SNCF Gares&Connexions
- NSN Port, SNCF Réseau, DREAL, Région PDL
- NSN Port, SNCF Réseau, DREAL, Région PDL



Ambition IV : Limiter les émissions de l'aéroport Nantes-Atlantique

Action IV.1 : Réduire les émissions liées au fonctionnement de l'aéroport

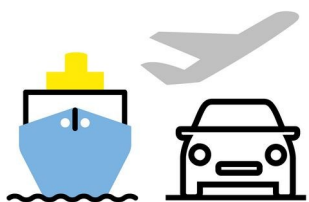
- Verdissement de la flotte d'engins d'assistance en piste (électrification des postes au sol, bornes de recharge électrique)
- Réduction des émissions et de l'empreinte carbone, et valoriser via la certification « airport carbon accreditation »
- Amélioration de la composition de la flotte aérienne (plan de protection du bruit dans l'environnement en cours de révision)

- Concessionnaire Aéroport Nantes Atlantique, DGAC
- Concessionnaire Aéroport Nantes Atlantique, DGAC
- Compagnies aériennes

Action IV.2 : Améliorer la desserte du secteur de l'aéroport Nantes-Atlantique

- Création d'une halte ferroviaire à Bouguenais (CPER, étude en cours)
- Déploiement d'une ligne de bus à haut niveau de service pour la desserte du secteur
- Développement d'infrastructures d'intermodalité dans la zone aéroportuaire, dont modes actifs
- Création d'un pôle d'échange multimodal au niveau de l'aérogare
- Aménagement de voies d'entrecroisement et de voies réservées aux transports en commun sur le périphérique

- SNCF Gares&connexions
- Nantes Métropole
- Nantes Métropole
- DGAC
- DIRO



Ambition V : Cibler et accompagner des publics spécifiques

Action V.1 : Communiquer et animer le réseau des professionnels du transport

- Animation de l'Observatoire Régional des Transports et des Mobilités (ORTM)
- Promotion et soutien technique pour la démarche Objectifs CO2 et les programmes EVE, Fret21

- DREAL
- Fédérations professionnelles des transports, DREAL

Action V.2 : Promouvoir une mobilité vertueuse répondant aux attentes de publics spécifiques (scolaires, précaires, aînés...)

- Promotion d'une mobilité scolaire vertueuse et réduction des émissions de polluants à proximité des écoles
- Soutien pour les publics précaires (mobilité inclusive, aide achat vélos, approche spécifique mobilités en milieu rural, animation des plateformes de mobilités (financement par départements) // Appel à Projets TIMS (CCEG)
- Soutien pour les mobilités des personnes âgées
- Poursuite de l'animation du défi mobilités pour les entreprises / administrations, en complément de l'accompagnement pour la définition des plans de déplacements d'entreprises (PDE, PDIE)

- Nantes Métropole, CCEG, Saint-Nazaire
- EPCI, CEREMA, Préfecture de région, Région, ALISEE
- Nantes Métropole, Gérontopôle des Pays de la Loire
- Région, ALISEE, EPCI

2nd défi : résidentiel

« Des pratiques des particuliers à faire évoluer »



Ambition VI : Réduire les émissions liées à l'utilisation du chauffage au bois domestique

Action VI.1 : Soutenir la rénovation performante des logements

- Harmonisation des conseils apportés aux habitants et bailleurs pour isoler leur logement et réduire l'impact des appareils de chauffage

- Nantes Métropole, autres EPCI, ALISEE

Action VI.2 : Améliorer la performance des installations de chauffage au bois

- Poursuite de l'étude de préfiguration du Fonds Air Bois
- Engagement pour réaliser une étude de préfiguration du Fonds Air Bois (qui permettra de statuer sur l'opportunité de mise en place d'un accompagnement financier)
- Pour les petites chaufferies (non ICPE) sollicitant des aides État (ADEME), recommandations pour l'instauration de valeurs limites d'émissions / de filtres / de hauteurs minimales pour les cheminées
- Interdiction de l'utilisation de cheminées à foyers ouverts d'agrément en cas de pics de pollution et réglementation de l'utilisation des appareils de chauffage au bois non performants d'ici 2030.

- Nantes Métropole
- CARENE, CCEG, CCES
- ADEME, DREAL
- DREAL, préfecture

Action VI.3 : Favoriser l'utilisation de combustible de qualité

- Accompagnement des acteurs de la filière pour la production et la commercialisation de combustibles de qualité

- FIBOIS, ADEME, ALISEE

Action VI.4 : Communiquer, sensibiliser et former sur les leviers à mobiliser pour une bonne utilisation du chauffage au bois

- Sensibilisation du grand public par des actions ciblées (« Bûche tour », client mystère...)
- Sensibilisation sur la bonne utilisation des installations biomasse
- Formation des différents intervenants au contact du public (y compris conducteurs de chaufferies)
- Utilisation des supports institutionnels pour la communication et la sensibilisation

- GT chauffage au bois, (FIBOIS, ADEME, la Centrale des ramoneurs, ALISEE, FNE, DREAL...)
- DREAL, Collectivités



Ambition VII : Faire respecter l'interdiction du brûlage des déchets verts

Action VII.1 : Accompagner les ménages pour faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts

- Poursuite de l'action de sensibilisation à destination élus
- Accompagnement technique et financier de projets exemplaires permettant de réduire les brûlages à l'air libre (broyage, compostage...)
- Simplifier et rendre lisibles les procédures de demandes de dérogation

- DREAL, associations
- DREAL, EPCI
- DREAL, préfecture, DDTM44

3ème défi : activités économiques

Des efforts de réduction des émissions des activités économiques à poursuivre



Ambition VIII : Développer les bonnes pratiques agricoles

Action VIII.1 : Sensibiliser et former les exploitants aux bonnes pratiques pour limiter les émissions de polluants atmosphériques

- Mise au point d'outils de communication pour sensibiliser les exploitants pour limiter les émissions de polluants atmosphériques dans leur pratiques (épandages, brûlages...)
- Extension des programmes existants pour intégration qualité de l'air (fermes expérimentales, notamment)
- Intégration des enjeux qualité de l'air dans la formation des lycées agricoles

- GT Agri (EPCIs, Chambre d'agriculture, réseau TACT, DRAAF)
- Chambre d'agriculture
- DRAAF, Chambre d'agriculture

Action VIII.2 : Généraliser les pratiques agricoles moins émettrices

- Aides à l'investissement pour du matériel d'épandage faiblement émissif, à destination des groupements d'exploitants (PCAIE volet végétal – FEADER) // à confirmer
- Aides à l'investissement pour du matériel de stockage d'effluents moins émissifs, pour du matériel d'épandage faiblement émissifs, à destination des exploitants (plan de transition écologique du Ministère en charge de l'agriculture)

- Région
- DRAAF



Ambition IX : Réduire les émissions du secteur industriel et portuaire et intégrer la qualité de l'air dans les réflexions sur l'évolution de la zone industrialo-portuaire

Action IX.1 : Mobiliser les acteurs économiques sur les enjeux qualité de l'air

- Accompagnement des entreprises pour mettre en place des actions favorables à la qualité de l'air
- Sensibilisation aux enjeux qualité de l'air dans les programmes de formation pour les entreprises (Pacte Industrie) // à confirmer

- Nantes Métropole
- ADEME

Action IX.2 : Poursuivre la réduction des émissions des principaux émetteurs industriels

- Réduction des émissions du port Nantes – Saint-Nazaire (électrification des quais)
- Évaluation de l'impact sur la qualité de l'air des projets de décarbonation sur le territoire (centrale de Cordemais, feuille de route décarbonation ZIBAC, Take Kair) pour les polluants du PREPA
- Réglementation et contrôles des installations ICPE (poursuite lutte contre sites illégaux, contrôles inopinés rejets atmosphériques renforcés sur la zone PPA, contrôle installations combustion nouvelles Valeurs Limites d'Émissions)
- Amélioration des process des principales installations industrielles par la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles, en conformité avec le directive européenne IED
- Intervention en cas de pollution ou d'accident environnemental Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques Environnementaux, Force d'Intervention Rapide et valorisation des retours d'expériences

- NSN Port
- À définir

- DREAL

- Industriels

- Nantes Métropole, Industriels, Air PL, SDIS44, DREAL

4ème défi : mobilisation des acteurs

« Une mobilisation collective à amplifier pour une prise en compte globale de la qualité de l'air »



Ambition X : Intégrer la qualité de l'air dans les plans et programmes

Action X.1 : Intégrer la qualité de l'air dans la planification territoriale

➢ Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement, accompagnement des collectivités pour la bonne prise en compte de la qualité de l'air (et plus généralement de la santé environnementale) dans les opérations d'aménagement et la planification

➢ CCEG, DREAL, ARS (et CARENE?)

Action X.2 : Veiller à la prise en compte de la qualité de l'air dans les PCAET

➢ Conseil aux collectivités pour la bonne intégration des Plans d'Actions renforcé Qualité de l'Air dans les PCAET

➢ DREAL, DDTM44



Ambition XI : Mieux connaître les pollutions sectorielles

Action XI.1 : Améliorer les connaissances liées à la qualité de l'air

- Campagne de mesures des pesticides dans l'air ambiant 2024-2027
- Etude de zone sur le bassin industriel de Saint-Nazaire
- Campagne de mesures des particules ultrafines sur la zone industrialo-portuaire de Saint-Nazaire
- Mieux connaître les émissions de polluants du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (pesticides)
- Connaissance des émissions liées à l'activité aéroportuaire : observatoire OTANA, étude sur la santé des habitants, valorisation étude Particules Ultra Fines (PUF)

- DREAL, DRAAF, ARS
- DREAL, préfecture
- CARENE
- NSN Port
- Concessionnaire Aéroport Nantes Atlantique, DDTM, DGAC, ORS, ARS, GIP FCNA, Air PL



Ambition XII : Mobiliser et informer les acteurs

Action XII.1 : Communication et sensibilisation à destination du grand public

- Déploiement d'actions de sensibilisation (type « Défi familles qui respirent »)
- Communiquer sur les évolutions réglementaires sur la qualité de l'air (nouvelle directive qualité de l'air, indices, arrêté mesure d'urgence)

- EPCI, DREAL, Air PL
- DREAL, préfecture

3. Le formalisme proposé



1^{er} Défi :

Une maîtrise nécessaire de l'impact de nos déplacements

Éléments de contexte

Impact des déplacements dans les émissions du territoire PPA / mise en perspective par rapport au niveau national et aux objectifs des réduction des émissions. Leviers mobilisables



Ambition I : Planifier les mobilités

Action I.1 : Déployer les stratégies territoriales de mobilités durables

- ▶ Mettre en œuvre les Plans de Déplacements Urbains (PDU) et plans de mobilités des EPCI et des communes
- ▶ Décarboner les mobilités sur le territoire, notamment en planifiant l'évolution du réseau de bornes de recharge ouvertes au public (SDIRVE, verdissement des flottes des administrations, motorisation des bus)
- ▶ Coordination des stratégies des territoires via les contrats opérationnels de mobilité
- ▶ Poursuite des études du Service Express Métropolitain (SERM) pour un renforcement de l'offre multimodale périurbaine durable, notamment ferroviaire, à moyen terme
- ▶ Poursuite et évaluation de la ZFE nantaise

- ▶ Tous EPCI
- ▶ Nantes Métropole, Saint-Nazaire, TE44 (+ DREAL et DDT pour le suivi)
- ▶ Région
- ▶ Région, Nantes Métropole, CARENE, État
- ▶ Nantes Métropole

Action I.2 : Basculer vers de la logistique urbaine durable

- ▶ Installation des conditions d'une logistique urbaine durable, en milieu urbain (InterLUD)

- ▶ Nantes Métropole, CARENE

Action I.3 : Accompagner les acteurs pour faire évoluer les mobilités

- ▶ Evolution des émissions de polluants associée à cette ambition à l'horizon 2030 :
- ▶ Accompagnement technique et financier des collectivités pour leurs projets de mobilités (dont Fonds Vert)

- ▶ CEREMA, ADEME, Banque des territoires, DREAL, Région, ANCT, QRTM, DREAL, DDTM44, CEREMA



Action I.1 – Déployer les stratégies territoriales de mobilités durables

Volontaire

PM_{2.5} NO_x

Éléments de contexte

L'amélioration de la qualité de l'air et la décarbonation des mobilités se rejoignent dans un objectif global de transition énergétique et environnementale. A l'échelle du PPA, le secteur des transports est responsable de plus de 40 % des émissions de NO_x et 22 % des émissions de PM_{2.5}. Les EPCI et municipalités se sont dotés, au fil des années, de stratégies territoriales de mobilités durables pour planifier, organiser et mettre en œuvre des solutions de transport qui répondent aux besoins actuels des populations en termes de déplacement tout en réduisant l'impact environnemental et en améliorant la qualité de vie. Ces stratégies visent à faire évoluer les pratiques en favorisant les modes de déplacements les moins polluants comme les modes actifs (marche à pied et mobilités douces), les transports en commun, les mobilités partagées (covoiturage) ainsi que le report vers des modes des transports moins émetteurs (véhicules électriques, par exemple). La réglementation impose à certaines collectivités de se doter d'un plan de mobilité (anciennement PDU) avec des objectifs chiffrés de report modal ou la mise en place de zones à faibles émissions mobilité. D'autres collectivités mettent en place des stratégies de déplacement de manière volontaire. L'État et la Région accompagnent les collectivités dans ces démarches, que ce soit au niveau technique ou financier.

Description de l'action

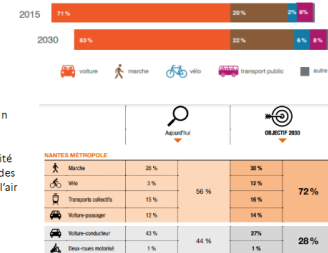
L'objectif principal de cette action est d'assurer une bonne mise en œuvre de stratégies de mobilité ambitieuses pour limiter les émissions de polluants associées.

I.1.1 Mettre en œuvre les PDU et plans de mobilités des EPCI et des communes

* **Saint-Nazaire agglomération (PDU 2020, horizon 2030)** identifie 5 défis à relever : conforter l'attractivité du territoire, garantir le territoire du quart d'heure, accompagner le changement d'habitudes, enclencher les coopérations, adopter une posture d'innovation et d'expérimentation. Parmi les actions phares, il est possible de citer le renforcement de l'offre ferroviaire, une deuxième ligne HéliVie et le renforcement de l'efficacité du réseau, le triplement du nombre de cycliste et l'accompagnement au changement.

La Ville de St Nazaire a décliné les orientations de PDU d'un plan d'actions spécifique (délibération cadre, novembre 2023), construit autour de 4 orientations et 27 actions. Parmi les actions phares, il est possible de citer l'apaisement des vitesses dans les quartiers, pour une ville à 30 km/h, la création d'un réseau de pistes cyclables « vélo à haut niveau de service », et l'élaboration d'un plan piétons.

* **Nantes Métropole (PDU 2018-2027)** met en avant 4 ambitions fortes : des services plus performants, une mobilité de proximité douce et apaisée, une métropole facile et connectée, et un usage raisonné et plus collectif de la voiture. Le Plan d'action de réduction des polluants atmosphériques (PAQA) réaffirme cet objectif, et invite à poursuivre la mise en œuvre du PDU avec un focus sur la qualité de l'air : les réductions d'émissions de polluants générées par les déplacements, à l'horizon 2030, seront pour 20 % dues aux changements de comportements en lien avec les objectifs du PDU. Parmi les actions phares, il est possible de citer : xxx



Action I.1 – Déployer les stratégies territoriales de mobilités durables

Volontaire

PM_{2.5} NO_x

I.1.5 Poursuite et évaluation de la ZFE nantaise

La ZFE de Nantes est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025. Les restrictions de circulation s'appliquent pour les véhicules non classés (sans vignette Crit'Air) dans le périmètre intra-périurbain, du lundi au vendredi aux heures de pointe (7h-9h et 16h-19h). Les effets de ces restrictions sur la qualité de l'air sont relativement faibles, car elles viennent en complément des actions du PDU sont censé avoir des effets forts sur les émissions de NO_x et PM_{2.5} liées au trafic automobile. Après 3 années de mise en œuvre, Nantes Métropole réalisera une évaluation des effets de la ZFE sur le trafic en général ainsi que sur les émissions de polluants atmosphériques, afin de redéfinir si besoin les contours des restrictions.

Pilotes	Planning prévisionnel
Nantes Métropole	Évaluation début 2028

Moyens nécessaires
Humains : portés par les pilotes des projets
Financiers : intégrés dans les activités des pilotes des actions

Indicateurs de suivi

- Part de la population exposée à des concentrations en NO_x et PM_{2.5} supérieures aux valeurs guide OMS et aux seuils réglementaires
- Nombre d'actions réalisées dans le cadre du PDU
- Répartition modale dans chaque EPCI (horizon 2030)
- % d'actions des PDU ou délibération cadre réalisées
- Part des véhicules peu émissifs dans les flottes des collectivités (et transport en commun)
- Part de véhicules électriques dans le parc de véhicules du territoire
- Nombre de vélos à disposition des agents de Nantes Métropole (%)
- Réalisation de l'évaluation de la ZFE

4. Prochaines étapes

Prochaines échéances

- Modélisations des scénarios PPA par Air Pays de la Loire
- Mobilisation des GT thématiques :
 - ✓ agriculture le 27 mars 2025
 - ✓ chauffage au bois : créneau à définir
- **Travail sur les fiches-actions** entre mars et avril 2025 (planning, chiffrage...)
- Formalisation du rapport PPA (en cours)
- COTECH finalisation fiches actions fin mai 2025
- Projet de PPA présenté au COPIL en juin 2025

Consultations

**Pilotage
révision PPA**

**Air PL :
évaluation
volet qualité
air**

